

## Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit  
Mobilier

<b>Sous-famille de produit :</b>	PILAR COUSSIN VERT 45x45 CM
<b>Référence du modèle :</b>	
<b>Marque :</b>	
<b>Code produit :</b>	
<b>Code EAN :</b>	8445186065085

### Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 80 %
	Recyclabilité du produit
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien Non
	Si oui, lequel/lesquels :

### Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 95 %
	Emballage compostable Non
	Possibilités de réemploi de l'emballage Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :